

Séance du 16 décembre 2021

Le seize décembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CEVOZ-MAMI, Maire.

Étaient présents : Gérard PERA, Bruno PLANCHE, Bernard VALANSOT, Nicolas PEPIN, Cédric PLANCHE, Nicole GENTET, Nicolas BERNERD

Absents excusés : Didier DAMOUR, Pascal DUBEUF, Antony BELLEMIN-MAGNINOT

Secrétaire de séance : Bruno PLANCHE

Date de convocation : 08-12-2021

Nombres de conseillers : en exercice : 11 – présents 7 – votants : 7

Le conseil approuve le précédent procès-verbal à l'unanimité

2021/021 CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2022 ; Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents, la création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

D'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de début janvier 2022 à début mars 2022.

L'agent recenseur sera rémunéré sur la base du SMIC brut.

À l'unanimité

DIVERS :

- M. le Maire propose au vote le recrutement de Mme Planche Sylvie pour le recensement 2022. Il y a 6 votes pour et 1 abstention.
- Prise de connaissance du devis de l'entreprise Pera Gérard pour les travaux concernant la fosse à déchets du cimetière et Chemin des Grandes Treilles. Devis accepté
- Pour les travaux de la station d'assainissement, ceux-ci sont repoussés.
- Le Sictom du Guiers change de nom, il devient le Siclum.
- Prise de connaissance des premières idées pour le prochain bulletin municipal.
- Les colis de fin d'année pour nos aînés sont en cours de distribution.
- Le spectacle de Noël ayant été annulé, les enfants du regroupement scolaire ont reçu un sac de friandise qui a été très apprécié.

Séance levée à 20h20